

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÈNE).

Sont présents : M. Claude JAMATI (pouvoir de M. Alain LOPPINET), M. Hervé HOCQUARD, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain-Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Olivier FRAUDEAU), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Christian JOUANE (pouvoir de Mme Véronique BANULS), M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ (pouvoir de M. Olivier COLLO), Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Kamel EL FEDIL, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON (pouvoir de M. Olivier LEBRUN), M. Michael THOMAS.

Absents excusés : M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Olivier LEBRUN (pouvoir à Mme Pascale ROCHERON), M. Alain LOPPINET (pouvoir à M. Claude JAMATI), Mme Véronique BANULS (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Olivier COLLO (pouvoir à M. Jean-Philippe MALLÉ), Mme Nathalie KRAMER, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), M. Frédéric BUONO (pouvoir à Mme Daniella TROCHU), M. Olivier FRAUDEAU (pouvoir à M. Gilles PANCHER), M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Marie-Annick DUCHÈNE (pouvoir à M. François de MAZIÈRES), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 24 janvier 2012

Date d'affichage de la convocation : 24 janvier 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 57

N° de l'ordre du jour :

2012.01.02 : Vote du budget primitif 2012 de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

□ **M. Jean-Marc LE RUDULIER, rapporteur, donne lecture de la délibération**

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1, L.2312-2, L.2312-3, L.5216-8 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2011.12.02 du 7 décembre 2011 actant la tenue d'un débat d'orientations budgétaires portant sur les orientations générales du budget 2012 ;

Le conseil communautaire a pris acte lors de sa séance du 7 décembre 2011 des orientations du budget primitif 2012.

Au vu des grands axes détaillés dans le rapport de présentation joint à la présente délibération, il est proposé aux membres du conseil d'adopter le budget primitif 2012 de Versailles Grand Parc.

Le budget primitif 2012 s'équilibre comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	95 020 365,00 €	95 020 365,00 €
INVESTISSEMENT	9 200 000,00 €	9 200 000,00 €
TOTAL	104 220 365,00 €	104 220 365,00 €

Les conseillers communautaires sont invités à voter le budget primitif 2012 par chapitre, conformément à la maquette budgétaire officielle jointe à la présente délibération.

Il est précisé que le vote des subventions aux associations fait l'objet d'une délibération distincte du vote du budget conformément à l'article L 2311-7 du CGCT et que la liste des subventions n'est pas annexée au Budget Primitif dans ce but.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire,

1) décide de voter le budget primitif 2012 de Versailles Grand Parc, par chapitre détaillé par natures pour la section de fonctionnement et d'investissement, avec des chapitres « opérations d'équipement » en investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 57

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs).

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

•••••

•••••

Pour le Président,
Par délégation,


Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services